

www.e-rara.ch

Histoire-musée de la République française, depuis l'assemblée des notables jusqu' à l'Empire

Challamel, Augustin
Paris, MDCCCXLII. [1842]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 362

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-11207>

Chapitre XIX.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE XIX.

Rapprochements. — L'éclat foudroyant de la future constitution. — Le Noël, ou les Jacobins à la porte du ciel. — Incivisme d'un principal de collège. — Plantation de l'arbre de la fraternité. — Roland se retire des affaires. — Mot au roi de Prusse. — Déclarations de guerre. — Énergie des montagnards. — Pillage des épiciers. — Supplice de Sauveur. — Placard à Lyon; la convention a les yeux sur la ville. — Création du tribunal criminel extraordinaire. — Création d'un comité de surveillance. — Décret inquisitorial. — *Le sauveur de la Belgique, et les sept cent quarante-cinq tyrans.* — Comité temporaire de salut public. — Pétition contre les vingt-deux. — Marat accusé et triomphant. — Quelques mois sur le tribunal extraordinaire. — *Domine, salvum fac regnum.*

Louis XVI n'est plus; le 21 janvier est devenu pour les amis du trône un jour funeste entre tous. Les 21, au reste, en tant que quantités de mois, étaient des jours heureusement ou malheureusement mémorables pour le défunt roi. La plupart des journaux publièrent ces rapprochements :

21 avril 1770. — Mariage de Louis à Vienne, envoi de l'anneau.

21 juin 1770. — Fête pour son mariage. — Le peuple s'occupe de lui!

21 janvier 1782. — Fête à la ville, pour la naissance du Dauphin. — Voilà un héritier du trône!

21 août 1789. — Déclaration des droits de l'homme. — Atteinte aux droits de la royauté légitime.

21 octobre 1789. — Établissement de la loi martiale. — Guerre dans les rues entre le peuple et le pouvoir.

21 juin 1790. — Le Pelletier de Saint-Fargeau est nommé président de l'assemblée constituante. — Honneurs rendus par les représentants de la nation à un *pur jacobin*!

21 décembre 1790. — Décret portant qu'il sera élevé une statue à Jean-Jacques Rousseau. — Triomphe de l'esprit novateur.

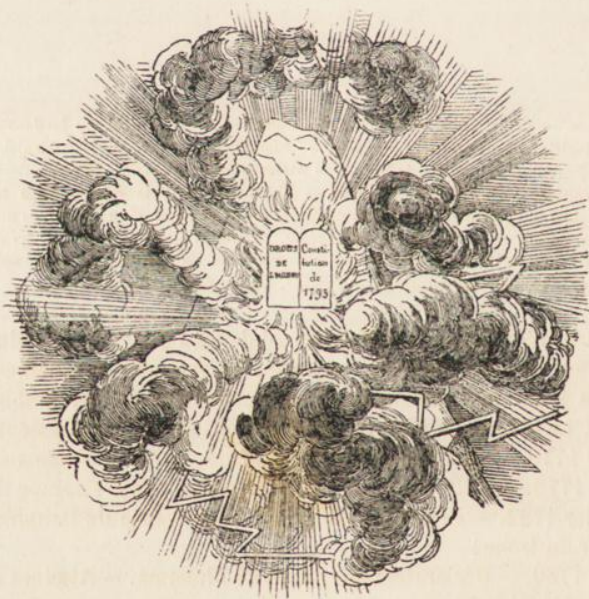
21 juin 1791. — Fuite à Varennes. — La monarchie perd son rayonnement.

21 septembre 1792. — Abolition de la royauté. — Sans royauté, que fera-t-on d'un roi?

21 janvier 1793. — Exécution*. — C'est là le droit divin de la jeune république.

* Nous puisons la première partie de chaque rapprochement dans les *Révolutions de Paris*.

Ces remarques, qui, par elles-mêmes, ne prouvent rien, montraient cependant combien on se préoccupait du grave événement qui venait de se passer. La convention était maintenant libre de ses actions. Les partis allaient se disputer le pouvoir, à qui mieux mieux. La constitution de 93 allait bientôt sortir du milieu des éclairs et des tonnerres, comme la loi de Moïse, au pied du Sinaï*.



Vainement, Monsieur déclara que le Dauphin devait, dorénavant, être regardé comme le roi Louis XVII, que lui, comte de Provence, devenait régent du royaume, et son frère le comte d'Artois, lieutenant-général. Tout cela produisait peu d'effet à Paris ; la Vendée seule, et les alliés, acceptaient la chose pour dite et exécutable. L'Angleterre prenait le deuil : riches et pauvres portèrent un ruban noir. Le ministre de la république française, Chauvelin, toléré jusqu'alors à Londres, reçut immédiatement l'ordre de quitter l'Angleterre. A Rome, Basseville, secrétaire de la légation française, avait été massacré par les habitants de la ville, le 13 janvier, pour avoir mis sur la porte de l'Académie française de peinture, l'écusson de la république sur la place de l'écusson royal. Le roi d'Espagne qui, le 8, avait déclaré à la convention, qu'il ne fe-

* Allégorie du temps sur la future constitution de 93.

rait pas partie de la coalition, si on conservait la vie à Louis XVI*, allait faire cause commune avec les autres rois de l'Europe. A Paris, où le médecin Chambon avait été élu maire, en décembre 1792, et où Chaumette avait été nommé procureur-général de la commune, on riait du redoublement de colère des tyrans couronnés; pourtant, on y chantait un *Noël* contre certains conventionnels : Les rois élisent domicile au ciel, ne trouvant plus de sûreté pour eux sur la terre; mais Jésus-Christ, — le sans-culotte, selon l'expression de Camille Desmoulins, se garde bien de les recevoir. Ce *Noël* était destiné à « verser le ridicule sur les faux patriotes. » Nous le citons en entier, avec des annotations, d'abord, parce qu'il est spirituellement fait, ensuite, parce qu'il fit beaucoup d'effet, et envenima la querelle entre les jacobins et les girondins, auxquels on en était redevable.

Air des Bourgeois de Chartres.

1	3
Les rois partent : leur place Est remplie aussitôt. Jésus fait la grimace, Voyant avec Chabot **, Le parti <i>cordelier</i> , ennemi des despotes, Qui les poursuit avec ardeur, Mais pour être leur successeur Et gagner leurs culottes.	Suivi de ses <i>dévotes</i> , De sa cour entouré, Le dieu des sans-culottes, Robespierre ***** est entre. Je vous dénonce tous, cria l'orateur t léme ; Jésus, ce sont des intrigants, Ils se prodiguent un encens Qui n'est dû qu'à moi-même.
2	4
Jésus crut voir Pilate Sitôt qu'il vit Danton *** ; Joseph, franc démocrate, Le maudit sans- <i>façon</i> . La sainte Vierge eut peur, apercevant Rovère ****; Leboeuf vit Legendre ***** et heugla. L'âne vit Billaud ***** et trembla Pour son foin, sa litière.	Tout près de Robespierre, Joseph vit Desmoulin ***** ; Ah ! bonjour, cher confrère, Lui dit le saint malin. Ah ! bonjour, cher patron, lui répondit Camille. On rit... Mais ô soudaine horreur ! Qui pourrait peindre la terreur De la sainte famille !...

* Lorsque le ministre des relations extérieures fit part à la Convention de cette proposition, les députés réclamèrent l'ordre du jour.

** Chabot, l'ex-capucin, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, celui qui fut *régénéré*, dit une caricature obscène.

*** Un des auteurs du massacre de septembre, ministre de la justice.

**** Rovère, marquis de Fonvielle, passait pour être amateur des belles.

***** On sait que Legendre était boucher.

***** Billaud, dit de Varennes, parce que c'est là, à la fuite du roi, qu'il commença sa carrière politique.
***** Robespierre aîné avait déjà sa cour, ses partisans, surnommés ses *dévotes*. Nous verrons plus tard d'amples détails sur le culte du dieu des sans-culottes.

***** Camille Desmoulins et Robespierre aîné étaient d'anciens camarades du collège Louis-le-Grand. Sous la terreur, les deux amis se séparèrent, et l'un devint la victime de l'autre.

5

Marat* entre... A sa vue,
Le bon Dieu, Brissotin,
De sa mère éperdue
Se cache dans le sein.
Père éternel, dit-il, quel être épouvantable !
Ah ! fais-le rentrer en enfer ;
Attends que je sois au désert
Pour m'envoyer le diable.

6

Par ma barbe, elle est belle !
Dit Chabot ; et soudain
Il lance à la pucelle
Un coup d'œil capucin.
Quels sont vos ennemis, cria-t-il, ô Marie !
Je suis grand frère surveillant,
Et je vous les fais à l'instant
Coffrer à l'Abbaye.

7

Tu parles comme un livre,
Interrompt Panis ; **
Vite, allons, qu'on les livre
A nos braves amis ;
Un beau soir nous pourrons, pour divertir madame,
En faire un petit supplément
Au deux septembre, jour charmant,
Jour bien cher à notre âme.

8

Mais qui paraît ensuite ?
C'est Cloots l'universel ***
Espion, parasite
En face d'Israël ****
D'un bon diner, dit-il, Dieu, je suis à la piste,
Hâtez-vous de me le donner.
Qui ne donne pas à diner
Est un fédéraliste.

9

Émigré, démocrate,
Feuillant, républicain,
Fougueux aristocrate,
Et cordelier, enfin.
Homme d'esprit, grand sot, charmant, insupportable...
Mais déjà chacun, à ces traits,
S'écrie : « Ah ! voilà Lauraguais ! »
On le vit dans l'étable.

10

Vous aussi, dans l'étable,
Vous fûtes, ô Merlin ! *****
O Robert admirable !
Bentabolle divin ! *****
Ciel ! entre des larrons s'il faut que je périsse,
Dit Dieu, je subirai mon sort ;
Mais c'est trop tôt avant ma mort
Commencer mon supplice.

11

Mais j'oubliais Bazire,
Tallien, Ruamps, Fréron,
Saint-André que j'admire.
Démosthènes-Bourdon.
Vous, Châles, vous, Simon, et vous, Montault l'étrique,
Et toi, pauvre Dubois-Crancé, *****
Parle, Brissotin repoussé,
Et cordelier par pique.

12

Un couple dramatique
Marche après Thuriot :
C'est Fabre le comique
Et le sobre Collot.
Pour bercer l'enfant-Dieu, Collot lit l'Inconnue *****
On siffle, on bâille, l'on s'endort,
Et l'âne seul veillait encor
Quand la pièce fut lue *****.

* Marat, ami du peuple, avait déjà, ainsi que nous l'avons vu, porté le poids de plusieurs accusations, à cause de la violence nue de son système dictatorial et de sa polémique.

** Un des septembriseurs les plus renommés.

*** Orateur du genre humain, — vous savez, — et de plus viveur.

**** Expression de Cloots. (Note de la *Chronique de Paris*, d'où nous extrayons le noël.)

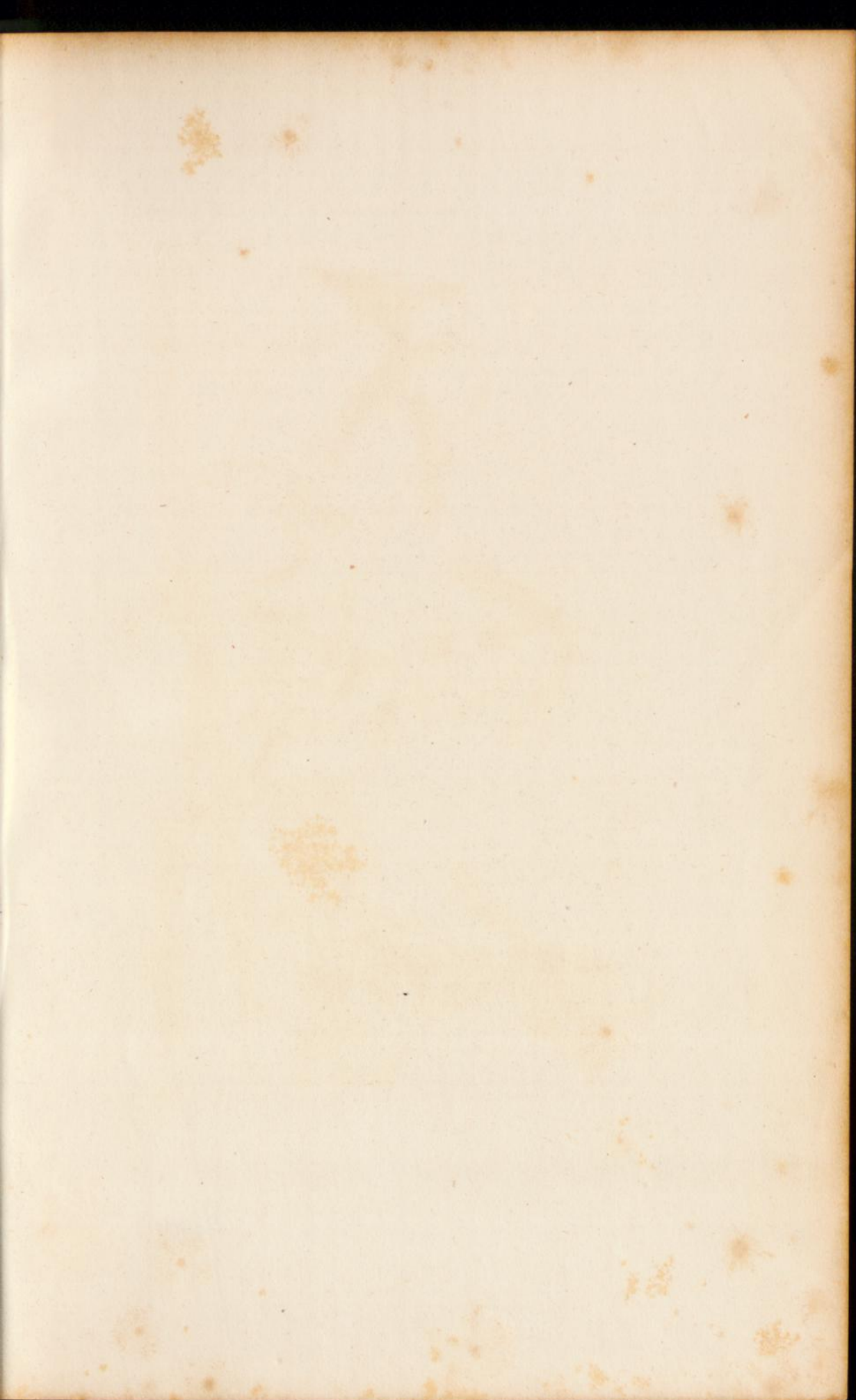
***** Merlin (de Thionville), fameux accusateur public.

***** Robert, député des Ardennes; Bentabolle, député du Bas-Rhin.

***** Dubois-Crancé, député des Ardennes.

***** Pièce très-inconnue de Collot-d'Herbois. (Note de la *Chronique*.)

***** Fabre d'Églantine et Collot-d'Herbois, deux auteurs dramatiques.





Reentrée joyeuse et triomphante des Don-quistottes Prussiens en Allemagne

Après la conquête de la France sous la conduite de l'angle Autrichien.

Les girondins voulaient dire par-là, qu'à l'ancien maître allaient succéder de nouveaux tyrans. Ce Noël, en effet, est une nomenclature des montagnards les plus en évidence pour le moment. Il est vrai aussi qu'ils commençaient à agir assez despotiquement ; ils avaient fait une visite dans le *palais Égalité*, pour arrêter des factieux « menaçant disaient-ils, les membres de la convention et la liberté, » et qui n'étaient pas munis de cartes de civisme. Le premier substitut du procureur de la commune, dénonça le principal du collège des Quatre-Nations, parce qu'il avait conservé l'usage de faire célébrer la Saint-Charlemagne à ses élèves, ce qui était, selon lui, une infraction aux principes du républicanisme, n'y ayant plus de rois en France*.

Les jacobins avaient proposé, dans leur société, de faire rappeler par les départements, les députés qui n'avaient pas voté la mort de Louis XVI, et, vers le même temps, les inconséquents, ils avaient planté à Paris, l'arbre de la fraternité sur la place du Carrousel, en y portant en triomphe le buste de Brutus, et chantant la *Carmagnole* et l'air *ça ira***. Tout allait de mieux en mieux pour les jacobins : Roland avait donné sa démission.

De fait, ils triomphaient déjà, et s'apprétaient à faire la guerre aux coalisés, plus vigoureusement encore que par le passé. Ils disaient au roi de Prusse, en faisant son portrait dans une lanterne : « Si tu ne crains pas la déchéance, crains la suspension. » Ils se moquaient des Prussiens et des Autrichiens, à cause de leurs récentes défaites, et célébraient leur rentrée triomphante dans leurs foyers. Alors, Dumouriez ne leur sembla plus digne de commander nos soldats, et ils ne le laissèrent aux frontières, que jusqu'à nouvel ordre. La convention porta l'effectif des armées, à 502,800 hommes, et dans le courant de février, elle déclara purement et simplement la guerre au roi d'Angleterre, et au stathouder des Provinces-Unies, émit huit cent millions d'assignats, chargea le conseil exécutif d'obtenir une satisfaction éclatante de l'assassinat de Basseville, dont elle adopta le fils, et réunit sur sa demande, le comté de Nice à la France, avec la principauté de Monaco, sous le nom de département des *Alpes Maritimes*. Elle s'occupa d'augmenter nos forces maritimes, et nomma Beurnonville, ministre de la guerre, en remplacement de Pache, le Roland de la montagne, pour satisfaire un peu la Gironde. Mais, par compensation, elle suspendit, ou plutôt abolit la procédure sur les massacres de septembre, qui compromettaient trop de révolutionnaires importants.

Beurnonville, animé des meilleures résolutions, mena rondement les affaires de la guerre ; il ordonna à Dumouriez de commencer une invasion en Hollande. Un décret, rendu le 19, avait mis à sa disposition tous les célibataires ou veufs sans enfants ; le 24, la convention vota une levée de trois cent mille hommes, et bientôt, les communes furent autorisées à faire des canons avec

* *Moniteur universel*, sous la rubrique *Commune de Paris*.

** *Le Patriote français*, journal.

le métal des cloches. « Allons, dit le conventionnel Isnard, que tous les vrais républicains s'arment pour la patrie! que le fer et l'airain se changent en foudre de guerre, et nos forêts en vaisseaux! que la France, comme on l'a dit, ne soit qu'un camp, et la nation, une armée*! »

C'est qu'il va s'ensuivre, en Europe, une conflagration générale, c'est qu'il faut agir en désespérés, c'est que l'Angleterre a jeté l'embargo sur tous les bâtiments français, et que l'impératrice de Russie a déclaré suspendu, le traité de commerce conclu avec elle en 1787; c'est qu'une coalition bien ordonnée et menaçante, s'est formée contre la révolution de France, et que par rang de zèle pour le principe monarchique, la Prusse, l'Autriche, l'empire d'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, les États du pape, Naples, la Sicile et la Sardaigne, veulent prendre les Français dans leurs réseaux.

Il faut ici de l'énergie. Les montagnards sont prêts, eux qui savent arriver au but sans se détourner, ni reculer. Comme tout le monde pense aux choses de la guerre, eux s'accrochent aux affaires intérieures. Ils font élire Pache, maire de Paris**. Le pain et les vivres étaient fort chers à Paris; Marat, dans sa feuille, ne reculait pas devant le *pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait, disait-il, les accapareurs*. Et le lendemain, les boulangers et les épiciers furent attaqués par une foule furieuse. Un épicier de la rue Saint-Jacques, s'arma d'un couteau pour défendre sa propriété, et aurait été assassiné, si sa femme et ses enfants accourus à ce moment, n'avaient désarmé la rage des pillards. Un autre, à Saint-Louis, distribua gratis sa marchandise, une livre à chaque personne : les chalands se plaignirent encore de n'avoir pas le poids***. Les départements n'étaient pas moins troublés que Paris. Depuis le supplice de Louis, à peine s'était-il passé un jour, sans que la convention reçût un grand nombre d'adhésions à son arrêt****. Néanmoins, les départements de l'Ouest, s'obstinaient de plus en plus contre les innovations et les ordres du régime républicain. Ils avaient refusé d'obéir aux réquisitions décrétées. Cathelinau, Stofflet, Charrette, Laroche-Jacquelin, Bonchamps, Talmon et d'Elbée s'étaient mis à la tête des *chouans*. Les Anglais promettaient des secours aux révoltés, et étaient sur le point de débarquer à Flessingues. Les *brigands*. — tel était leur nom pour les amis de la république, — avaient remporté déjà quelques avantages, peu considérables il est vrai, mais cependant propres à les encourager. Ils avaient commis des cruautés par représailles. « Le nommé Sauveur, receveur à la Roche-Bernard (Morbihan), ayant refusé de livrer sa caisse aux chouans qui s'étaient

* Adresse de la convention nationale aux Français, rédigée par Isnard.

** 13 février.

*** *Révolutions de Paris*.

**** *L'ami du peuple*, n. MCCXXXII.

emparés de la ville, et de crier *vive le roi!* fut attaché à un arbre, et fusillé par ces monstres. Ses dernières paroles furent : *Vive la nation* * . »



La Vendée était donc en pleine contre-révolution. A Lyon, des réclamations s'étaient élevées. Un placard avait été trouvé un jour sur l'arbre de la liberté des Terreaux. On y lisait : « Le crime est donc consommé, et le couteau meurtrier a tombé sur la tête de notre roi ! voilà donc comme on récompense les monarques qui veulent rendre leurs peuples libres ! Français ! vous qui donniez jadis l'exemple de la fidélité, de l'équité et de l'humanité, que sont devenus ces titres ? je déclare à la face des hommes, que Louis XVI est mort innocent, que tous ceux qui l'ont condamné au supplice, ont porté un jugement inique ; etc. , etc. » Le placard fut détaché et porté à la municipalité. Il en résulta des visites domiciliaires suivies d'arrestations, et le conseil général resta en permanence.*** De plus, les deux sociétés populaires existantes dans cette ville, le *club central*, d'opinion jacobine, et le *club de la grande-côte*, d'opinion girondine, se séparèrent à tout jamais. A Montbrison, les royalistes voulurent incendier les maisons de deux conventionnels régicides. Dans la province entière, courut un libelle intitulé : *Un vertueux Français à la convention nationale*, à la louange de de Paris. Les troubles de Lyon inquiétèrent alors la convention, qui décréta que trois commissaires partiraient pour Lyon dans le jour, à l'effet d'y rétablir l'ordre, et que le conseil exécutif mettrait à leur disposition des forces suffisantes.

* Extrait du *Recueil des héros de la patrie*.

** *Journal de Lyon*, 6 février.

*** *Journal de Carrier*.

En mars, le mois où la convention organisa le plus de mesures révolutionnaires, les montagnards portèrent les premiers coups directs à la gironde. Dumouriez éprouva un échec, lors de son invasion en Hollande. Le revers fut exagéré dans la capitale. Danton demanda que quarante mille Parisiens rejoignissent l'armée du Nord. Un décret de la convention créa des commissaires envoyés dans les départements, pour inviter tous les citoyens à marcher aux frontières. On ferma les spectacles; le sinistre drapeau noir fut arboré sur les tours de Notre-Dame; le rappel fut battu, et la commune publia une proclamation qui commençait ainsi : « Aux armes, citoyens! aux armes! si vous tardez, tout est perdu. »

Ce sont les montagnards qui vont sauver la république du péril extrême dans lequel elle se trouve. Les volontaires, ayant de s'incorporer aux armées, demandent par pétition, la création d'un *tribunal criminel extraordinaire**, pour juger les *suspects*, les traîtres et les conspirateurs.

Les montagnards allèrent plus loin, et, le 10, ils voulurent faire main basse sur leurs ennemis de la gironde. Pendant la nuit, ils se dirigèrent vers la convention qui était en permanence, pour y faire *maison nette*, et chez les ministres. Beurnonville, dont le domicile était cerné, sauta par-dessus les murailles de son jardin, s'alla mettre à la tête du bataillon de Brest, et dissipa les insurgés. Une pluie battante acheva de les disperser. Le moment n'était pas propice : aussi, la commune, et Santerre, appelé partout le *second Marat*, s'opposèrent au complot. L'expédition se borna aux bris des presses de Gorsas, rédacteur du *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, et de Garnery, éditeur de la *Chronique de Paris*.

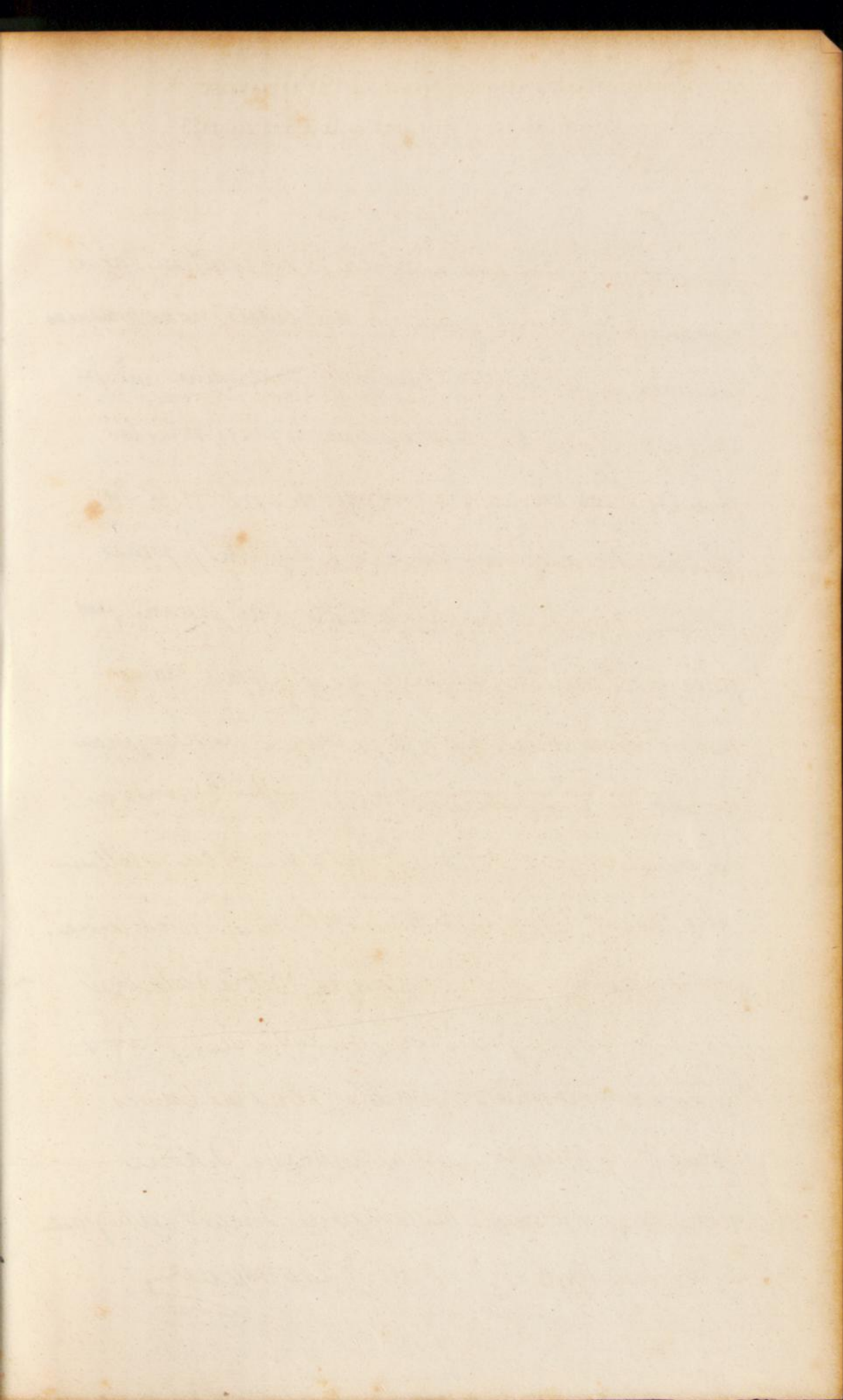
Elle amena la création d'un *comité de surveillance* dans chaque section de Paris**.

Mais des mesures rigoureuses, de quelque parti qu'elles émanassent, pouvaient-elles remédier à cet état déplorable des esprits? La peine de mort arrêterait-elle la hardiesse des contre-révolutionnaires?—D'abord, le comité de *défense ou de salut public* commence à jouer son rôle; les ci-devants et les suspects doivent être désarmés, tous les bons citoyens armés de fusils ou de piques. Le tribunal extraordinaire est permanent; Marat demande que le maire de Paris fasse saisir les chevaux de luxe, et le même jour, la convention porte ce décret inquisitorial :

« Tous bons propriétaires et principaux locataires, concierges, fermiers, régisseurs, portiers, logeurs et hôteliers des maisons et de toutes habitations dans le territoire de la République. seront tenus d'afficher à l'extérieur des maisons, fermes et habitations, dans un endroit apparent, et en caractères bien lisibles, les noms, prénoms, surnoms, âge et profession de

* Ce tribunal reçut de la convention le nom de *tribunal révolutionnaire* en octobre 1793.

** Le 12 février.



Dumouriez Charles François Duperier
Né à Cambrai en 1739, mort à Londres en 1823.

Je vous ai parlé, mon cher Dornier, d'un excellent sujet
nommé M^r Dorval protecteur de mes Lettres; nous sommes
convaincus qu'un moyen d'une lettre particulière, où je
vous exprimerais toute l'estime que j'y mets, vous le
placerais d'une manière avantageuse; je vous ai dit
qu'il avait une femme bien née à laquelle j'aurais
intéressé, & que n'étant plus ministre j'en pourrais peut
être pour cet objet ce que je proposeais vous
m'en donner votre parole, & j'y compte. Ce n'est pour
lui une recommandation ordinaire. M^r Dorval a
des connaissances étendues, d'ailleurs, & un excellent
calculateur, honnête homme & homme de ressource.
Je vous demande pour lui un emploi, stable s'il est
possible, d'au moins can Lenoir ou mille autres, je vous
le demande le plus tôt possible, vous me l'avez
promis, & j'y compte. Je vous embrasse de tout
mon cœur, & j'ai compte sur ce service d'ami de votre part.
Le 27 Juin 1792

Dumouriez

tous les individus résidant actuellement ou habituellement dans lesdites maisons, fermes ou habitations.

« Lesdites affiches seront renouvelées toutes les fois qu'il y aura mutation d'individu ou détérioration de l'affiche.

« Dans toutes les villes et lieux de la république d'une population de dix mille âmes et au-dessus, les copies des affiches certifiées des propriétaires, principaux locataires, fermiers, concierges ou portiers, seront par eux, remises aux comités des communes ou sections de commune, et en retireront récépissé, etc. *... »

Décret accompagné de visites domiciliaires à Paris, d'où résulte l'arrestation de plus de cinq cents suspects.

Mais, d'après les nouvelles reçues des frontières du Nord, d'après son insuccès en Belgique, qui avait fait publier contre lui une caricature, *le sauveur de la Belgique*, Dumouriez était le plus incriminé de tous les suspects. Les jacobins avaient commencé par rire de la chose en disant :

La Renommée, la trompette au pétioir,
Du général annonce la dernière victoire.

Puis ils avaient réfléchi sur les tristes conséquences que pouvait amener sa défaite de Néerwinden, et ils avaient ajouté, — toujours dans leur caricature, — « Marche précipitée du perfide Dumouriez vers Paris, pour protéger la *partie saine de la Convention* (c'est-à-dire les *hommes d'État***, ceux qui l'ont porté au ministère et au généralat, ceux qui connaissant ses trahisons du camp de la Lune, le proclamèrent à son retour le sauveur de la patrie, qui le porteraient encore en triomphe, s'ils ne redoutaient eux-mêmes la hache nationale; ceux à qui nous devons la guerre actuelle et tous les fléaux qu'elle traîne à sa suite, ceux qui ont *innocenté* Narbonne, Lafayette et complices, ceux enfin qui voulaient sauver le tyran et amener la guerre civile), les soi-disant *opprimés par une faction scélérate siégeant à la Montagne*. »

« Les menaces de ce vil espion de cour, dévoré de la soif des richesses et de la domination, ressemblent aux fanfaronnades de Motié, et auront le même sort ***. »

Alors, comme on le voit, ils l'avaient mis au rang des traîtres, et s'étaient préparés à demander son accusation. C'était encore là un moyen de porter un nouveau coup à la gironde. Le 30 mars, Camus proposa à la convention nationale, au nom des comités réunis, le décret suivant : « Le général Dumouriez est mandé à la barre. Le ministre de la guerre et cinq commissaires pris dans la convention partiront sur-le-champ pour l'armée de la Belgique avec

* Moniteur universel.

** Ne pas oublier que les girondins étaient généralement appelés ainsi.

*** Gravure appartenant à M. Laterrade. Nous citons le texte en entier.

le pouvoir de suspendre et faire arrêter les généraux qui leur paraîtront suspects. »

Dumouriez avait eu, le 22, une conférence avec le colonel Mack, chef de l'état-major du prince de Cobourg, et c'était à la suite de cet entretien qu'il avait évacué la Belgique. Une autre conférence avait eu lieu, et il avait été décidé, par convention formelle, que le général français marcherait sur Paris, détruirait la convention, et organiserait ce gouvernement constitutionnel, le rêve des Necker et des Narbonne. La convention avait eu, deux jours après, connaissance des projets de Dumouriez, par trois commissaires jacobins, envoyés pour le sonder, Proly, Dubuisson et Péreyra. Dumouriez, par forfanterie, ne leur avait rien caché, et leur avait dit, au contraire, ne voir dans la convention que *sept cent quarante-cinq tyrans*. « Point de paix pour la France, jusqu'à ce qu'on ait détruit cette convention, ajoutait-il. Tant que j'aurai quatre pouces de fer, je ne souffrirai pas qu'elle règne et qu'elle verse le sang avec le tribunal révolutionnaire qu'elle vient de créer. »

Les trois envoyés rapportèrent tout au ministre de la guerre. La convention nomma pour commissaires, les citoyens Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, même le ministre Beurnonville lié d'étroite amitié avec Dumouriez. Le 31, six volontaires, portant écrit avec de la craie sur leur chapeau : *La république ou la mort !* pénétrèrent dans le camp du général, comme s'ils avaient l'intention de le saisir. Il les repoussa facilement, et fit marcher sur Lille son fidèle Miacsinski, qui se laissa prendre, et fut livré aux autorités lilloises. Le 1^{er} avril, il fit arrêter Lecointre, fils du député de Marseille, étudiant jacobin, et le donna en otage au général autrichien Clairfayt. Le 2 avril, les commissaires de la convention se présentèrent devant lui. On lui donna connaissance du décret qui l'appelait à la barre. Dumouriez refusa d'obéir; ils insistèrent, et lui dirent : « Voulez-vous obéir à la convention? » Non. — Eh bien, vous êtes suspendu de vos fonctions; vos papiers vont être saisis, et votre personne arrêtée. — C'est trop fort !... à moi, hussards. — Et des hussards surgirent de tous côtés pour arrêter les commissaires et Beurnonville. Il les livra ensuite en otages aux Autrichiens. Le prince de Cobourg les déclara prisonniers d'état et les fit passer en Moravie.

Lorsqu'on lit ce fait, où un général, enfant de la révolution, se permet d'agir ainsi avec des commissaires envoyés par la nation assemblée, — on croit assister à la mise en action de la fable de Lafontaine, *la lice et sa compagnie*.

A la nouvelle de la défection consommée du général Dumouriez, et de sa conduite envers les commissaires républicains, la convention décréta la création, pour un mois, d'un *comité de salut public*, dans son sein*, comité composé de neuf membres : Barrère, Bréard, Cambon, Danton, Delacroix, Delmar, Jean Debry, — remplacé pour cause de santé par Robert Lindet, —

* Décret du 6 avril.

Guyton-Morvau et Treilhard. Elle établit, en outre, trois commissaires chargés de la représenter à chaque armée de la république*. Ces mesures furent adoptées, aisément, par les girondins qui espéraient s'en servir pour perdre la Montagne; leurs armes se tournèrent bientôt contre eux-mêmes. Ce ne fut pas tout : sur la motion de Charlier, la convention décréta que tous les individus de la *famille Bourbon*, hors ceux détenus au Temple, seraient transférés à Marseille et mis en état d'arrestation. Le duc d'Orléans et le duc de Chartres, étaient, en effet, soupçonnés de complicité avec Dumouriez.

Comme la guerre a de l'influence sur les affaires de l'intérieur ! L'énergie des montagnards sauve les frontières ; à Paris, elle se change en esprit de domination, elle crée le tribunal révolutionnaire et le comité de salut public. Les députés rendirent aussitôt ce décret contre le *girondin* Dumouriez : « La convention ordonne que le conseil exécutif nommera sur-le-champ un général pour remplacer Dumouriez ; déclare à la nation que Dumouriez est traître à la patrie ; qu'il a juré la perte de la liberté et le rétablissement du despotisme ; décrète que tout Français qui reconnaîtra Dumouriez pour général sera regardé comme traître à la patrie et puni de mort, et que ses biens seront confisqués au profit de la république ; que Dumouriez est mis *hors de la loi*, autorise tout citoyen à courir sus, et assure une récompense de 300,000 livres à ceux qui s'en saisiront et l'amèneront à Paris, mort ou vif, etc., etc.»** Naturellement, le parti girondin devait se ressentir des imprécations proférées contre son général bien-aimé, — au dire de la montagne, car Dumouriez, lui, avait rompu avec toute la convention nationale sans exception.

Le 10 avril donc, Robespierre aîné dénonça à la barre les principaux chefs des girondins, en priant l'assemblée de s'occuper sans relâche, « des moyens tant de fois annoncés de sauver la patrie et de soulager la misère du peuple. » La montagne et les tribunes couvrirent Robespierre de leurs applaudissements. Vergniaud seul se leva pour lui répondre. Malgré l'éloquence de son discours, sa cause et celle de ses amis put être regardée comme désespérée. La motion de Robespierre ne fut pas directement prise en considération ; mais, le 15, le maire de Paris, Pache, parla au nom des trois quarts des sections, et demanda la proscription de vingt-deux d'entre les hommes d'état : c'étaient Vergniaud, Brissot, Guadet, Gensonné, Buzot, Grangeneuve, Barbaroux, Salles, Biroteau, Doucet-Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardi, Le Hardi, Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Chambon et Valady. La pétition fut considérée comme calomnieuse.

Le moment était suprême, alors, pour les deux partis en présence. La gironde était réunie à la plaine, dans la convention ; elle n'avait, au dehors, que

* Décret du 9 avril.

** Séance permanente du mercredi 3 avril.

de timides approbateurs. La montagne, unité compacte dans l'assemblée, pouvait, au contraire, compter sur l'appui *énergique* d'une foule de peuple, qui portait à la boutonnière la décoration en cuivre, par laquelle on reconnaissait les chauds défenseurs des principes montagnards. *



Or, l'avant-veille de la pétition des sections de Paris, contre les *vingt-deux*, les girondins, aidés de la plaine, étaient parvenus à faire encore une fois décréter d'accusation Marat qui, parlant en président des jacobins, avait envoyé aux départements une adresse où il demandait la destruction d'une partie de la convention, et où il invoquait « le tonnerre des pétitions et des accusations contre les traîtres et les délégués infidèles, qui avaient voulu sauver le tyran, en votant l'appel au peuple ou la réclusion. » La convention adopta le projet suivant de décret, proposé par le comité de législation : « La convention accuse Marat, l'un de ses membres, devant le tribunal criminel extraordinaire, comme prévenu d'avoir provoqué, 1° le pillage et le meurtre ; 2° un pouvoir attentatoire contre la souveraineté du peuple ; 3° l'avilissement et la dissolution de la convention : ordonne qu'il sera traduit devant ce tribunal pour y être jugé conformément à la loi. » Marat se cacha, et continua à publier son journal ; pendant le temps que l'accusation pesa sur sa tête, les clubs, les sections, la commune prirent sa défense par tous les moyens qu'ils avaient en leur pouvoir. Outre la démarche de Pache, il y eut des attroupements dans Paris. Le bruit banal de famine courut parmi le peuple, et les boutiques des boulangers furent assiégées.

Que faire alors ? la convention nationale et la commune ne virent qu'un moyen de remédier au mal, c'était de fixer le *maximum* du prix des grains et des farines.

* Collection de M. Maurin.

** 367 votans. — Pour le décret, 220 ; — contre, 92 ; — 48 se récusèrent.

Quant à Marat, il annonça dans son journal, qu'il se présenterait le 24, devant le tribunal révolutionnaire, pour y être jugé, et le jour dit, il entra dans la salle des séances, escorté d'une foule de peuple, préoccupée de son jugement. « Citoyens, s'écria-t-il en s'adressant aux juges, ce n'est point un coupable qui paraît devant vous, c'est l'ami du peuple, l'apôtre et le martyr de la liberté; ce n'est qu'un groupe de factieux et d'*intrigants* * qui ont porté le décret d'accusation contre moi. » Il continua sur ce ton encore quelques instants, et fit aisément impression sur l'esprit de ses juges. Il n'y eut pas, pour ainsi dire, de discussion, et il fut acquitté à l'unanimité. « Citoyens, reprit-il à ceux qui formaient son escorte, le sort des conspirateurs est dans vos mains; protégez l'innocent, punissez le coupable, et la patrie sera sauvée. » La foule tint compte de ses paroles, se saisit de lui, et quelques hommes le placèrent sur leurs épaules, après avoir déposé une couronne de chêne sur sa tête. Ils se mirent en marche vers la convention : deux officiers municipaux décorés de leurs écharpes, précédaient le cortège. On criait de temps en temps, *vive Marat! les girondins à la guillotine!* Quand le triomphateur arriva dans la salle de la convention, la séance avait été levée, et il ne restait plus qu'un petit nombre de députés. Un sapeur dit au président : « Citoyen président, nous vous amenons le brave Marat, Marat a toujours été l'ami du peuple, et le peuple sera toujours l'ami de Marat! s'il faut que la tête de Marat tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne. » Et en manière d'*action* d'éloquence, le *maratiste* brandissait sa hache aux vifs applaudissements des tribunes. Le cortège défila dans la salle, où quelques pétitionnaires envahirent les places vacantes des députés. Marat embrassa les gens de son escorte, et ses collègues de la *sainte montagne*; puis, il s'empara de la tribune, parla de son succès, et appela la vengeance sur les girondins. Le lendemain, aux jacobins, son triomphe fut encore plus éclatant. Ce n'étaient que bravos et couronnes. Un enfant de quatre ans lui en plaça une sur la tête. Marat sembla dédaigner ces hommages, en alléguant que sa carrière politique n'était pas encore terminée. Il appuya sur ce que la faction était humiliée, et non pas écrasée.

L'acquittement de Marat par le tribunal révolutionnaire, se comprend facilement, lorsqu'on voit quels hommes le composaient, et, par conséquent, quelle était son opinion.

Le président était Herman, fougueux montagnard.

Le vice-président était Dumas; l'accusateur public, Fouquier-Tinville.

Parmi les juges et les jurés, on comptait les jacobins les plus purs; et, bien que ce tribunal ne fût pas encore ce qu'il a été depuis, on ne s'étonne pas de l'unanimité des votes pour l'acquittement de l'ami du peuple. Il n'af-

* Le mot *intrigant* était l'expression ordinaire de Marat, pour désigner ses ennemis politiques.

fichait pas encore son inexorable *justice*, tel qu'en le vit quelques mois après, lorsque le président porta cette décoration*.



avec deux haches en sautoir sur fond rouge; mais malgré tout, c'était le même, et il ne lui restait à subir que quelques modifications apportées par la chute des girondins, et par l'avènement de la terreur.

Le triomphe de Marat fut partout célébré. Une petite gravure le représentait très-spirituellement; les journaux de la Montagne ne tarirent pas d'éloges; les *révolutions de Paris*, à peu près seules, se défendirent d'un trop grand enthousiasme, et remarquèrent qu'il n'y avait pas de mal à un tel triomphe décerné pour la première fois, surtout, en vue de l'animosité qui avait fait agir les accusateurs de l'*Ami du peuple*; mais, qu'il importait que le peuple en restât là, et prît garde de redevenir idolâtre, car il l'avait été de Lafayette, et s'en était repenti, et pourrait s'en repentir encore vis-à-vis de Marat ou de tout autre.

Quoi qu'il en soit, l'accusation et le triomphe de l'*Ami du peuple*, accélérèrent la perte des girondins, qui avaient joué le tout pour le tout, en renvoyant devant le tribunal révolutionnaire, un homme qui comptait plus de partisans, peut-être, qu'aucun principe alors en circulation. Le triomphe de Marat était pour les montagnards un avantage négatif; il leur en fallut un affirmatif et

* Cette médaille, portée par le président du tribunal révolutionnaire, est unique. Elle est en cuivre, et comme émaillée au milieu. Elle appartient à M. Maurin.

suprême, qu'ils préparèrent et mûrirent dans l'espace de deux mois environ, sans se préoccuper beaucoup des événements étrangers à leur cause. Aussi les royalistes ne se dissimulèrent pas que l'ordre de choses passé était entièrement perdu. Le règne des sans-culottes succédait à celui de Louis XVI, et dans une gravure intitulée le *Domine salvum fac regnum*, ils figurèrent l'état actuel de la France. On y voit le buste de Louis XVI, emblème de la royauté, dit le texte. Sur une des faces du piédestal qui le supporte, sont écrits ces mots : *O mon roi, vous serez vengé !* A droite, Philippe-Égalité, accompagné de sans-culottes, appelés ses *satellites*, est, prétend le graveur, un personnage connu qui veut s'emparer du trône après l'avoir renversé. Ce personnage s'appête à monter les gradins du trône ; il est fortement soutenu par Jourdan le coupe-têtes. La France est écrasée sous les débris de la monarchie légitime, et monseigneur le prince de Condé, l'épée à la main, jure de mourir pour venger la royauté, serment répété par d'autres princes du sang. Necker et compagnie sourient à ce désastre. Ils s'écrient : *Nous aurons deux chambres !* Enfin, le prince de Conti, mollement couché sur un sofa, se repose de tout sur l'honneur des autres (a).

Disons seulement que Louis-Philippe-Égalité était bien peu goûté à cette heure, puisque la convention, au contraire, avait voulu l'expatrier.

Dans cet état de cause, à quoi avait servi aux girondins de voter la plupart, malgré leur conscience, et par pusillanimité, la mort du défunt roi ? Ils avaient, par cette action, obscurci d'avance quelques rayons de leur couronne de martyr !

(a) Communiqué par M. le marquis de Pastoret.